

ACTION URGENTE

IRAN. UN SCIENTIFIQUE EN PRISON SE VOIT REFUSER DES SOINS MÉDICAUX URGENTS

Le physicien iranien Omid Kokabee, qui purge une peine de 10 ans d'emprisonnement à la prison d'Evin à Téhéran, a besoin de soins médicaux de toute urgence, ce que les autorités lui refusent. Il souffre de plusieurs problèmes de santé, notamment des calculs rénaux et des palpitations, aggravés par les mauvaises conditions de détention. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Omid Kokabee, 32 ans, a été examiné par les médecins de la prison, qui lui ont dit qu'il devait recevoir des soins à l'extérieur de la prison, mais les autorités ont rejeté ou simplement ignoré ses requêtes en la matière. L'état de santé de cet homme s'est détérioré depuis août dernier, lorsqu'il a été transféré de la section 350 vers la zone de quarantaine de la section 7, qui est située au sous-sol. Il y est détenu dans une petite cellule sans fenêtre et n'a pas le droit de sortir dans la cour pour faire un peu d'exercice, comme tous les prisonniers de cette zone.

Depuis le début de son incarcération en janvier 2011, Omid Kokabee a perdu quatre dents et doit s'en faire soigner quatre autres. Il présente des troubles rénaux depuis l'enfance, qui sont exacerbés par les conditions de détention. Ainsi, il a évacué des calculs rénaux au moins cinq fois en prison. Il souffre également depuis peu de palpitations, d'essoufflement, de douleurs et de pressions du côté gauche du torse, et de douleurs articulaires « migrantes » (qui se déplacent vers d'autres articulations). En raison de ses troubles rénaux et cardiaques, il doit passer des examens médicaux qui ne peuvent être réalisés qu'à l'extérieur de la prison. Cet homme souffre également de douleurs à l'estomac.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Omid Kokabee car il s'agit d'un prisonnier d'opinion ;
- engagez-les à veiller à ce que cet homme puisse recevoir tous les soins médicaux dont il a besoin, y compris à l'extérieur de la prison si nécessaire, comme l'ont recommandé les médecins de la prison.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 NOVEMBRE 2014 À :

Guide suprême de l'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

The Office of the Supreme Leader

Islamic Republic Street – End of Shahid

Keshvar Doust Street, Tehran, Iran

Courriel : info_leader@leader.ir

Twitter : [@khamenei_ir](https://twitter.com/khamenei_ir)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani

c/o Public Relations Office

Number 4, 2 Azizi Street intersection

Tehran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président de l'Iran

Hassan Rouhani

The Presidency

Pasteur Street, Pasteur Square

Tehran, Iran

Twitter : [@HassanRouhani](https://twitter.com/HassanRouhani) (en anglais)

ou [@Rouhani_ir](https://twitter.com/Rouhani_ir) (en persan)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IRAN. UN SCIENTIFIQUE EN PRISON SE VOIT REFUSER DES SOINS MÉDICAUX URGENTS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Omid Kokabee est un prisonnier d'opinion, détenu seulement pour avoir refusé de travailler sur des projets militaires en Iran. Il a été inculpé de chefs d'accusations fallacieux liés au contact qu'il entretient de façon légitime avec des établissements universitaires situés en dehors du pays.

Cet homme menait des études post-doctorales aux États-Unis lorsqu'il a été arrêté en janvier 2011, alors qu'il était en Iran pour voir sa famille. Il a été maintenu à l'isolement pendant 15 mois, a subi de longs interrogatoires et a été poussé à faire des « aveux ». En mai 2012, à l'issue d'un procès inique devant un tribunal révolutionnaire, pendant lequel aucun élément à charge ne semble avoir été présenté, Omid Kokabee a été condamné à 10 ans de prison en raison de ses « liens avec un gouvernement hostile ». Cette sentence a été confirmée en appel en août 2012.

Dans une lettre ouverte écrite en prison en avril 2013, Omid Kokabee a déclaré : « Lors des interrogatoires, qui se déroulaient alors que j'étais à l'isolement, alors qu'il m'était impossible de communiquer avec ma famille et avec le monde extérieur, et alors que je faisais sans arrêt l'objet de pressions et de menaces en recevant des nouvelles faisant état du grave état physique et mental de mes proches, on m'a demandé à plusieurs reprises de rédiger différentes versions de ce qu'il s'est passé dans ma vie après 2005. »

Cet homme a ajouté que depuis l'obtention de son diplôme en 2005, il a été « invité plusieurs fois à travailler en tant que scientifique et responsable technique pour des projets militaires et de renseignement ». On lui a notamment proposé son admission dans un programme de doctorat avec le soutien total de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique. Il a décliné à chaque fois.

En 2013, Omid Kokabee s'est vu décerner le prix Sakharov par la Société américaine de physique en raison de « son courage pour avoir refusé d'utiliser ses connaissances en physique pour des projets qu'il estimait dangereux pour l'humanité, tout en faisant face à de lourdes pressions physiques et psychologiques ».

Il est de notoriété publique que les conditions de détention en Iran sont mauvaises et s'apparentent souvent à un traitement cruel, inhumain et dégradant. Comprenant la surpopulation, une nourriture inadaptée et le refus de soins médicaux adéquats, ces conditions aggravent les problèmes de santé des prisonniers. Les demandes formulées par ces derniers afin d'obtenir une permission de sortie pour raisons médicales, en vertu du Règlement des prisons iraniennes, sont généralement rejetées, même dans les cas les plus graves. Le fait de ne pas fournir des soins médicaux à des prisonniers, que ce soit consciemment ou par négligence, bafoue les obligations internationales de l'Iran en matière de droits humains. Cela peut équivaloir à une violation de l'interdiction absolue de la torture et d'autres mauvais traitements inscrite au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Iran est partie.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels garantit également « le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ». Aux termes de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, les prisonniers nécessitant des soins médicaux spécifiques doivent être admis dans des institutions spécialisées ou des hôpitaux civils.

Le Règlement des prisons iraniennes est fréquemment bafoué par les autorités carcérales et judiciaires. Aux termes de l'article 229 de ce texte, tout détenu souffrant d'une grave pathologie ne pouvant être soignée dans l'enceinte de la prison ou dont l'état de santé risque de se détériorer s'il reste en prison doit se voir accorder par l'administration pénitentiaire une permission de sortie d'un mois renouvelable pour raisons médicales, sur recommandation d'un médecin et avec l'accord du directeur de la prison.

Nom : Omid Kokabee

Homme

AU 244/14, MDE 13/052/2014, 30 septembre 2014

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

